

43 membres présents

6 excusés

## 0. Bienvenue

Laurent Voisard, président romand, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée, dont l'un des objectifs est d'informer les membres sur la future éventuelle fusion avec BIS. Il salue la présence de Halo Locher (secrétaire général de la CLP), Edith Moser (présidente de la CLP suisse), Herbert Staub (président de BIS) et mentionne les noms des membres CLP absents et qui se sont excusés.

Il informe que le point 7 de l'ordre du jour sera modifié de telle sorte que l'assemblée puisse prendre acte de mouvements au sein du comité romand et procéder à une élection.

Deux scrutatrices sont désignées.

1. **Le procès-verbal de la 15<sup>e</sup> Assemblée générale du 21 avril 2016** a été mis à disposition sur le site Internet de la CLP. Julie Greub signale une erreur au point 6 (Budget 2016) : les produits des cours de formation de continue sont de 67'000 CHF et non 670'000 CHF. Le correctif est apporté et le PV est adopté à la majorité.

## 2. Communications

Laurent Voisard signale que l'un des membres présents l'a interpellé sur la question de swissbib dont l'accès au catalogue deviendrait payant. Cette question sera abordée au point 9 (Divers).

## 3. Rapport bisannuel du président

Laurent Voisard remercie les membres du comité, ainsi que la secrétaire Esther Kleinhage, pour l'important travail réalisé durant ces 2 dernières années. Il remercie également toutes les personnes qui acceptent des mandats temporaires et œuvrent pour le bienfait de l'association tout au long de l'année. Il présente ensuite le rapport d'activité de l'association :

- Etat des membres romands : 151 membres collectifs (+1), 123 membres individuels (+10).
- Séances du comité : 8 sur 2 ans, en plus des différentes séances des groupes de travail et autres journées de rencontres (au total 18 séances, rencontres ou assemblées).
- Cours de base : en 2016 et 2017, 38 participants ont suivi le cours de base, organisé exceptionnellement 2 années de suite pour répondre aux nombreuses inscriptions reçues en 2016, en raison de l'arrêt annoncé de cette formation.
- Formation continue : 25 cours organisés en 2016, 23 en 2017, pour un total de 701 participants venant de tous les cantons.
- Journée des bibliothèques scolaires (22 février 2017) : 107 participants se sont réunis à la HEP Lausanne pour assister à la conférence de la psychiatre clinicienne française Annie Rolland sur la lecture et les adolescents, suivie d'une présentation de la plateforme de médiation culturelle de la CLP, par Pierre Pittet, puis de 5 ateliers à choix durant l'après-midi (Compétences informationnelles dans les Centres de documentation de l'ESII du canton de Genève, Comment intégrer les bibliothèques et les bibliothécaires scolaires dans l'effort de promotion de la littérature jeunesse auprès des élèves, Bibliothèque 3e lieu : aménager et réaménager une bibliothèque scolaire, Humour et bibliothèques scolaires, Protection des données).
- Groupe de travail Bibliothèques scolaires sec. 2 : constitution d'un groupe de travail à l'instigation de Sophie Rossel Imanze. Membres : Malou Noetzlin (remplacée en 2018 par Anne Pilet), Anouck Vionnet, Sophie Rossel Imanze, sous le parrainage de Simone König Hauenstein et Martin Ludwig, des groupes d'intérêts BIS **ADM** (Arbeitsgemeinschaft Deutschschweizer Mittelschulmediotheken) et **ADB** (Arbeitsgemeinschaft

Deutschschweizer Berufsschulmediotheken). Objectif : évaluer Digithek.ch (plateforme d'accès à des bases de données en lien avec les études) et sa possible adaptation pour les bibliothèques romandes du sec. 2.

- Plateforme de médiation culturelle CLP : disponible sous : <https://mediationculturelleclp.ch/> Depuis son lancement en 2016, celle-ci peine à trouver son public. Des signets ont été créés et envoyés aux membres pour la promouvoir. Rappel : chacun peut l'alimenter en déposant les fiches descriptives d'animations proposées dans nos bibliothèques.
- Journée des directions de bibliothèques de villes de plus de 10'000 habitants : tenue en 2017 à la Haute Ecole ARC de Neuchâtel, et réunissant une quarantaine de directions de bibliothèques romandes, elle a été l'occasion de se pencher sur les réflexions en cours, liées à RERO et à l'émergence de SLSP et de Renouvaud, ainsi que de s'interroger sur l'avenir de la musique dans les bibliothèques. Etant donné leur succès, ces rencontres perdureront à ce rythme dans une éventuelle nouvelle structure.
- Prix CLP- HEG d'un montant de 600 CHF : pas de prix décerné en 2016, un seul travail ayant été présenté ; prix décerné en 2017 à Lauranne Toth pour un travail mandaté par la Bibliothèque de la Ville de Delémont, sur l'offre numérique à développer (ou pas). Il peut être consulté sous : <https://doc.rero.ch/> .
- Travail de master HES mandaté par la CLP : en 2016, Massimiliano Mennillo a observé l'accueil des réfugiés en bibliothèque.
- Travail de bachelor HES mandaté par la CLP : en 2017 Laetitia Leroux a produit une étude sur les heures d'ouverture des bibliothèques romandes. Le programme de travail du comité propose la création d'un groupe de travail pour faire suite à cette étude.
- Soutien financier à des projets : 10'000 CHF par année au budget, répartis en deux allocations par semestre. Premiers bénéficiaires : Fondation Rilke Sierre, Laboratoire des bibliothèques de Bibliomedia, Lecture Académie Fribourg, Bibliothèque des Jeunes de La Chaux-de-Fonds, Bibliothèque municipale de Vevey  
L'un des membres présents souligne encore le soutien apporté par la CLP à Cyclobiblio, dont l'impact médiatique important permet le rayonnement des bibliothèques.  
Le rapport d'activité est approuvé.

#### 4. Comptes 2016 et 2017 et rapport des vérificatrices des comptes

La trésorières Andrée-Anne Vaucher présente les comptes 2016 et 2017 à l'assemblée.

##### Compte d'exploitation 2016

Charges	Produits
95'282 (centimes arrondis)	93'322
<b>Bénéfice -1'960</b> (centimes arrondis)	

##### Bilan 2016

ACTIF		PASSIF	
CCP	108'198	CAPITAL (fortune au 01.01.16)	110'188
CAISSE	30	Bénéfice	-1'960
<b>Total</b>	<b>108'228</b>		<b>108'228</b>

##### Compte d'exploitation 2017

Charges	Produits
121'876	116'647
<b>Bénéfice</b>	<b>-5'229</b>

##### Bilan 2017

ACTIF		PASSIF	
CCP	102'919	CAPITAL (fortune au 01.01.17)	108'228
CAISSE	80	Bénéfice 2017	-5'229
<b>Total</b>	<b>102'999</b>		<b>102'999</b>

La présentation des comptes ne suscite aucune question. Françoise Schenk, vérificatrice des comptes en collaboration avec Antoinette Burki, donne lecture du rapport de vérification où il est fait état de la bonne tenue des comptes et de la fortune de la CLP romande qui se monte, au 31.12.2017, à 102'999 CHF.

Les comptes sont adoptés par la majorité de l'assemblée, avec remerciements à la trésorière.

#### 5. Programme de travail du groupe régional romand

Michel Gorin présente le programme pour 2018 et 2019. Il précise que le contenu de ce programme sera influencé par les décisions concernant l'avenir de l'association, induit par une éventuelle fusion avec BIS. Il souligne néanmoins que la volonté du comité actuel est de maintenir un relais régional pour les bibliothèques publiques et scolaires, et de poursuivre le travail réalisé jusqu'à maintenant en assurant les tâches suivantes :

- Convoquer une assemblée constituante d'une nouvelle entité romande en cas de fusion CLP/BIS (Bibliosuisse).
- Créer un groupe de travail pour la création de la nouvelle association et la rédaction de nouveaux statuts, s'il y a lieu.
- Entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la création d'une section de Bibliosuisse en cas de fusion CLP/BIS le 12 mars 2018.
- Continuer à offrir un programme de cours de formation continue (coordonné avec Bibliosuisse, le cas échéant), dont le voyage culturel proposé pour 2018 fait d'ores et déjà partie.
- Finaliser le passage vers le CFC grâce à l'art. 32 OFPr (mise en place d'une formation d'environ 1,5 an en collaboration avec la Délégation à la formation et l'EPCL) dans le courant du printemps 2018. Quelques questions sont posées à ce propos et obtiennent les réponses suivantes :
  - L'article 32 est destiné à toutes les personnes travaillant dans nos bibliothèques (profils avec ou sans cours de base CLP), pour autant qu'elles bénéficient d'une expérience d'au moins 5 ans
  - L'obtention du CFC via l'art. 32 n'est pas une garantie de voir son salaire augmenter (il dépend en effet de la bonne volonté des employeurs), mais il permet aux employés de s'appuyer sur un diplôme reconnu à l'échelle nationale pour entrer en négociation et faire valoir leur valeur et leurs compétences.

- Grâce au Fonds d'étude, continuer à soutenir des projets menés dans les bibliothèques de Suisse romande, et à attribuer chaque année un prix à un travail de bachelor.
- Encourager l'échange d'information entre bibliothèques de lecture publique (journée des directions des bibliothèques de lecture publique), de même qu'entre bibliothécaires scolaires romands (journée des bibliothèques scolaires).
- Créer un groupe de travail « Ouverture dominicale des bibliothèques » pour faire suite au travail de bachelor mandaté par la CLP. Prière aux intéressés de s'annoncer.
- Rester à l'écoute des associations régionales et de leurs besoins, et continuer à présenter l'Association aux étudiants HEG et aux apprentis AID.
- Au chapitre des publications, M. Gorin relève que l'avenir du site Internet et du journal de l'association dépendra de la création ou non de Bibliosuisse. Un organe unique pourrait voir le jour. Il encourage néanmoins tous les membres à proposer des comptes rendus des réalisations faites dans leurs bibliothèques respectives.

Le programme de travail est adopté par l'assemblée.

## 6. Budgets 2018

La trésorière Andrée-Anne Vaucher souligne la nécessité de se projeter, malgré l'incertitude concernant le futur de la CLP et l'impossibilité de prendre en compte un montant pour les futures cotisations. Elle présente donc un budget prévisionnel pour les 2 années à venir :

### Budget 2018 Produits

Cours de base	0
Cours de formation continue	55'000
Voyage culturel	15'000
Rétrocession du comité suisse	0
Produits divers	2'000
Assemblée générale	1'000
Intérêt CCP	1
Total	94'030

### Budget 2018 Charges (1)

Cours de base	0
Cours de formation continue	35'000
Voyage culturel	22'500
Rétrocession à Bibliomedia	12'000
Assemblée générale	1'500
GT Formation (art. 32)	500
GT Médiation culturelle	500
Prix CLP	600
Fonds d'études (rés. Projets)	10'000
Fonds création sct. Bibliosuisse	2'000

### Budget 2018 Charges (2)

Frais secrétariat-comptabilité	1'500
Frais comité	3'000
Matériel	1'000
Impression programme FC 2019	4'000
Envois postaux	1'000
GT Ouverture dominicale	2'000
Taxes CCP	200
Frais divers	1'000
Total	98'300

### Budget 2018. Résultat

- ◆ Le budget 2018 prévoit une perte de CHF 25'299.- en fin d'année.

### Budget 2019 Produits

Cours de base	0
Cours de formation continue	55'000
Contrôle des acquis	0
Rétrocession du comité suisse	0
Voyage culturel	0
Journée des directions	2'000
Journées des scolaires	1'500
Produits divers	2'000
Intérêt CCP	1
Total	60'501

### Budget 2019 Charges (1)

Cours de base	0
Cours de formation continue	35'000
Fonds création sct. Bibliosuisse	1'000
Rétrocession à Bibliomedia	12'000
GT Formation	500
GT Médiation culturelle	500
Prix CLP	600
Travaux de Bachelor	1'500
Fond d'études (rés. Projets)	10'000
GT Ouverture dominicale	1'000

### Budget 2019 Charges (2)

Journée des bib. Scolaires	4'000
Journée des directions	2'000
Frais secrétariat-comptabilité	1'500
Frais comité	3'000
Impression du programme FC	4'000
Matériel	1'000
Envois postaux	1'000
Taxes CCP	200
Frais divers	1'000
Total	79'800

### Budget 2019. Résultat

- ◆ Le budget 2019 prévoit une perte de CHF 19'299.-

Le changement essentiel par rapport aux années précédentes réside dans une baisse de la fortune, due avant tout à la suppression de la formation de base et aux engagements financiers pris pour l'organisation du voyage culturel en 2018 (pour lequel la CLP participera à hauteur de 300 CHF par membre participant). Toutefois, Laurent Voisard se veut rassurant et compte sur une rentrée d'argent grâce au programme de cours de formation continue et aux cotisations, une fois qu'elles pourront être fixées.

Le budget est accepté par l'assemblée.

## 7. Admission / démission

Laurent Voisard annonce une rocade au sein du comité : Béatrice Perret Anadi (sous-directrice Bibliothèque de Bienne) quitte le comité romand pour rejoindre le comité suisse, et Murielle Roulet (nouvelle responsable du service Lecture publique de la BPU Neuchâtel, suite au départ de Géraldine Voirol Gerster) rejoint le comité romand. Géraldine Voirol Gerster (à présent bibliothécaire responsable de la Bibliothèque du collège des Cerisiers) reste néanmoins membre du comité.

Le président romand souligne que les changements liés à la création ou non de Bibliosuisse induiront peut-être des modifications au sein du comité, mais pour l'instant celui-ci se compose comme suit :

- **Corinne Andrey-Laffely.** Membre depuis 2014
- **Valérie Bressoud-Guérin.** Membre depuis 2009
- **Michel Gorin.** Membre depuis 2004
- **Isabelle Probst-Stucki.** Membre depuis 2008
- **Murielle Roulet.** Membre depuis 2017
- **Laure Seydoux.** Membre depuis 2006
- **Andrée-Anne Vaucher.** Membre depuis 2014
- **Géraldine Voirol Gerster.** Membre depuis 2008
- **Laurent Voisard.** Membre depuis 2004

Les changements présentés sont acceptés par l'assemblée et Murielle Roulet est donc élue au comité.

## 8. Fusion BiblioSuisse : enjeux et perspective

Laurent Voisard passe la parole à Béatrice Perret Anadi, membre du groupe de travail Bibliosuisse, et encourage l'assemblée à venir voter le 12 mars prochain à Bienne.

B. Perret Anadi rappelle la problématique à l'origine de la proposition de fusion BIS/CLP : la structure compliquée des associations et l'éclatement de la scène professionnelle ID en Suisse. A l'heure actuelle, il existe un nombre important de petites associations, libres d'être ou non des sections de BIS. Les membres d'une section ne sont d'ailleurs pas forcément membres de BIS.

Avec Bibliosuisse, le but poursuivi serait de créer une structure plus simple et fédératrice, qui permettrait de parler d'une même voix pour défendre plus efficacement les intérêts de notre profession.

Si Bibliosuisse voyait le jour, elle interviendrait dans les domaines suivants :

- **Lobbying :** Bibliosuisse défend les intérêts de tous les types de bibliothèques au niveau national et cantonal et les soutient au niveau communal.
- **Normes :** Bibliosuisse veille à ce que les membres disposent d'instruments de travail et de planification modernes ainsi que de normes.
- **Formation et formation continue :** grâce à des programmes de formation continue adaptés, Bibliosuisse encourage la formation permanente.
- **Communication interne :** Bibliosuisse informe ses membres au sujet des offres et activités de l'association et de ses sections par le biais d'un site web attrayant et d'autres moyens de communication adéquats.

- Communication vers l'extérieur : Bibliosuisse entretient des relations publiques, s'immisce dans les débats, prend position et participe lors de procédures de consultation.
- Réseautage : Bibliosuisse organise des congrès et des conférences pour bibliothèques et assure la liaison avec les organisations nationales et internationales. Au sein des sections spécialisées ou régionales, Bibliosuisse promeut les échanges entre les membres.

Les différentes sections de Bibliosuisse, à l'image de la diversité de notre profession, pourraient représenter des types de bibliothèques et/ou des régions. Elles seraient membres de Bibliosuisse et leurs membres seraient alors de facto également membres de Bibliosuisse. De même, des commissions et des groupes de travail thématiques pourraient être affiliés à Bibliosuisse et être mandatés pour des réflexions sur le court ou le long terme.

Les sections peuvent avoir le choix de leur statut juridique :

- Elles peuvent avoir une existence juridique sous la forme d'une association. Dans ce cas, elles gèrent leur budget, leurs comptes et organisent leur propre assemblée générale.
- Sans statut juridique, leur administration est gérée par le secrétariat et elles ne doivent pas organiser une assemblée générale.

En ce qui concerne les cotisations :

- La cotisation à BiblioSuisse est une cotisation de base. Elle permet d'assurer les tâches de l'association au niveau fédéral et les tâches administratives.
- La cotisation de section sert à assurer les tâches et prestations spécifiques des sections.

Le 12 mars prochain, une cotisation de base de 100 CHF sera proposée comme montant d'une cotisation d'un membre individuel à Bibliosuisse. A celle-ci s'ajoutera la cotisation à l'une ou l'autre section à laquelle un professionnel souhaiterait adhérer. Le montant des cotisations des différentes sections est pour l'heure inconnu et devra être déterminé au moment de la création de la nouvelle section.

Lors de l'assemblée générale du 12 mars, la fusion ne pourra être validée que si au moins 75% des membres présents votent oui. La votation porte sur le contrat de fusion. Les statuts, le modèle de cotisation et le budget font l'objet d'une votation consultative. La décision définitive sera entérinée lors du congrès en août.

Plusieurs questions sont posées par les participants, auxquelles les réponses suivantes sont apportées :

- Le vote par procuration n'est pas possible. En fait, conformément aux statuts de BIS et CLP, une personne peut voter en son nom propre, en tant que membre individuel, et pour un membre collectif : elle peut donc exercer le droit de vote pour deux membres maximum.
- Les statuts de la nouvelle association seront votés lors de l'AG du 29 août 2018 et peuvent évoluer jusque-là, sur proposition des membres.
- Outre l'assemblée générale, le comité et les différentes sections, groupes de travail et commissions, 2 organes devraient constituer la nouvelle association : le Conseil des bibliothèques aurait comme prérogative la défense des intérêts des bibliothèques et permettrait d'améliorer le réseautage avec le monde politique, le monde de la formation, et celui de la culture ; La Conférence (successeur de l'Assemblée des délégués) serait un conseil consultatif et permettrait de faire entendre la voix des sections (possibilité de déposer des motions).
- La cotisation de base à Bibliosuisse a été évaluée à 100 CHF (pour les membres individuels) pour permettre aux sections d'y ajouter leurs propres cotisations. Elle ne doit pas être trop élevée pour ne pas décourager les membres de cotiser à la fois à Bibliosuisse et à une section. Un budget tenant compte de ce modèle de cotisations (avec membres individuels et collectifs) sera présenté à l'assemblée générale du 12 mars 2018. Cotiser à la fois comme membre individuel et membre collectif coûtera évidemment plus cher que se contenter d'être membre collectif, mais il faut prendre en compte qu'être à la fois membre individuel et collectif donne plus de poids pour défendre nos intérêts.
- Si Bibliosuisse est constituée, tous les membres actuels de CLP et BIS deviendront automatiquement membre de Bibliosuisse. Dans un délai de 2 mois, chaque membre pourra demander le changement de son statut.
- Le secrétariat de Bibliosuisse se chargerait de gérer les aspects administratifs (ex. : encaissement des cotisations, gestion des membres) mais ne prendrait pas en charge l'organisation de journées de travail telles qu'actuellement les journées des directions des bibliothèques ou les journées des bibliothèques scolaires. Si une

section était créée sans existence juridique, alors Bibliosuisse se chargerait également d'organiser l'AG. De même, l'intervention de Bibliosuisse dans l'organisation d'un programme de formation continue à destination des membres dépendrait de l'existence juridique ou non de la section.

- Le passage d'une section d'un statut avec existence juridique à celui sans existence juridique serait possible mais engendrerait beaucoup de démarches : les statuts doivent être validés par l'assemblée générale des membres.
- Les sections devront se constituer par elles-mêmes. Dans le cas de la CLP, le comité devra se renouveler lui-même et constituer une nouvelle section, le cas échéant. Bibliosuisse favorisera cette création en fixant le prix de la cotisation de base à un niveau pas trop élevé.
- Rappel : ce ne sont pas les cotisations qui assurent la majorité des rentrées d'argent de la CLP, à l'heure actuelle, mais plutôt les cours de formation continue.
- Créer une seule association au niveau suisse serait un avantage, mais cela ne peut fonctionner que s'il existe des bras armés de Bibliosuisse dans les différentes régions. Un professionnel a un avantage certain de pouvoir être membre d'une entité régionale, et non seulement d'une association nationale. Cet engagement est avant tout politique, mais il est important de pouvoir continuer à offrir aux membres un retour sur investissement en proposant des cours de formation continue diversifiés et de qualité.
- Une bibliothèque devra être membre Bibliosuisse si elle veut être formatrice.
- Il est important que les membres paient aussi des cotisations de membres individuels, sinon seules les grandes bibliothèques, membres institutionnels, pèseront de tout leur poids dans les décisions prises.
- Une section ne paiera rien pour être membre de Bibliosuisse. Faire partie d'un tout est un avantage et l'objectif de Bibliosuisse est, qu'à terme, tous les petits groupes existants rejoignent la grande association nationale.
- L'entrée d'une section dans Bibliosuisse pourrait être refusée si ses statuts ne sont pas en accord avec ceux de Bibliosuisse.
- Avantages pour une bibliothèque d'être membre institutionnel de Bibliosuisse en même temps que de la future section : bénéficier de prix plus avantageux pour ses employés (les prix des cours de formation pourraient être différenciés sur 3 niveaux).
- Le comité romand de la CLP se prépare au changement, mais avant tout acte décisif, il faut attendre de connaître la décision prise le 12 mars lors de l'AG, et voir également quel sera le cadre définitif donné à Bibliosuisse lors du congrès du 29 août prochain. Il faut savoir toutefois que si la CLP suisse disparaît, la CLP romande disparaîtra également, car elle n'a pas d'existence juridique propre en dehors de la CLP suisse.
- Dès la semaine du 12 février 2018, une proposition de budget pour 2019 pour Bibliosuisse sera à disposition sur le site web. Il s'agit évidemment d'une projection provisoire, car beaucoup d'inconnues subsistent (notamment le nombre de membres).
- Une traduction simultanée est prévue lors de l'AG du 12 mars à Bienne.
- Le vote du 12 mars se fera sur le principe général de fusion, et non pas sur un projet complètement abouti et définitif. En effet, ce qui pourra être décelé comme imparfait pourra être modifié et construit au fur et à mesure.

## 9. Divers

Un point est évoqué concernant une lettre de facturation reçue de Swissbib par certaines bibliothèques. Ladite lettre sera envoyée à Halo Locher afin que la SAB-CLP puisse réagir officiellement (s'étonner du contenu, demander des éclaircissements).

L'assemblée générale se termine à 12h45.